

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 21 MAI 1892

## SOMMAIRE

TEXTE.—A la bonne franquette : un peu de tout, par Faucher de Saint-Maurice.—Galerie canadienne : M. Stanislas Coté, par E.-Z. Massicotte ; M. l'abbé Rousseau, par Jules Saint-Elme ; M. Louis Fréchet, par Germain Beaulieu.—Carnet du *Monde Illustré*, par J. St.-E.—Un officier allemand assassiné.—Poésie : Printemps, par Joseph Nolin.—Nouvelle : Vision télépatique, par Gustave d'Ezin.—Les bandits Corses.—Poésie : La voix aimée, par Albert Ferland.—Page de journal, par Agnès des Monts.—Une élection à Québec en 1792, par Pierre-Georges Roy.—Notes et faits.—Feuilletons : La belle ténébreuse, par Jules Mary.—Mlle de Kerven (suite).—Choses et autres.—Problèmes d'Échecs et de Dames.

GRAVURES.—Portraits des conférenciers du triduum littéraire du Cercle Ville-Marie : M. l'abbé P. Rousseau ; M. Louis Fréchet ; M. S. Coté.—A travers le monde : Un combat entre genlarmes et banlits en Corse ; Un officier allemand tue le négociant Weimann, à Coblenca.—Beaux-Arts : Sur le balcon.—Gravure du feuilleton.

## PRIMES MENSUELLES DU "MONDE ILLUSTRÉ"

|                  |       |
|------------------|-------|
| 1re Prime        | \$50  |
| 2me "            | 25    |
| 3me "            | 15    |
| 4me "            | 10    |
| 5me "            | 5     |
| 6me "            | 4     |
| 7me "            | 3     |
| 8me "            | 2     |
| 86 Primes, à \$1 | 86    |
| 94 Primes        | \$200 |

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

## A LA BONNE FRANQUETTE

UN PEU DE TOUT



A visite que le contre-amiral de Cuverville a fait l'an dernier aux mines de nickel, de Sudbury commence à porter ses fruits. Cet officier général a écrit un rapport complet sur la manière d'extraire ce précieux métal et aujourd'hui on est renseigné sur la prodigieuse richesse de ces dépôts. Ils sont maintenant sous le contrôle

d'un ingénieur français. Une immense fabrique a été construite en France, à Tancarville près du Havre, pour la manipulation du nickel canadien. On l'emploiera d'abord, pour certaines parties du célèbre fusil *Le Bel*.

\* \* Autre nouvelle à propos de mes mines de nickel.

Dans une lettre de Halifax, un armateur anglais, M. Peter Imrie, écrit :

"Il est prouvé que l'acier mélangé avec de 3 à 5 par cent de nickel, a une force double de l'acier ordinaire : de plus, il ne subit aucune corrosion par l'eau de mer et ne se couvre pas de coquillages. Les carènes construites avec ce métal composé n'auront donc pas besoin de nettoyages. D'un

autre côté, puisque l'acier nickelé est plus fort que l'acier ordinaire, les navires pourront être construits plus légèrement et leur force motrice, ainsi que la consommation du charbon, sera moindre pour la même vitesse. L'acier nickelé est appelé à remplacer à bref délai l'acier ordinaire dans les constructions navales, et, probablement aucun autre métal ne pourra entrer en concurrence avec lui. L'emploi du nickel devient ainsi une nécessité et le pays qui est en situation de produire la plus grande quantité de ce métal est destiné à dominer l'industrie des constructions navales. . . . Des experts déclarent que le Dominion pourrait fournir, par an, un million de tonnes de nickel pendant une période de temps indéfinie."

Voilà ce qu'écrivait un armateur anglais qui s'y connaît ; mais il a été devancé dans ses prévisions par l'amiral de Cuverville. La fabrique de Tancarville va le prouver.

\* \* Ma dernière chronique sur les marsouins et les requins de mon ami Tétu, a produit son effet, et le courrier m'apporte ce matin une lettre de Terre-neuve où l'on peut lire d'intéressants détails sur les mœurs des loups-marins de l'Atlantique. Ces mammifères ne recherchent pas, comme ceux de la mer de Behring, à déposer leur petits dans des îles. Ils les hissent généralement sur les endroits les plus inaccessibles d'une banquise. Après les avoir allaités pendant quelques jours, ils se mettent à chasser le poisson pour pourvoir aux besoins de la famille. Quelquefois la mère fera ainsi des courses de vingt à cinquante milles, mais chaque soir elle reviendra à la banquise, sans jamais se tromper, et avec une précision chronométrique. Ces loups-marins sont par milliers et chose étrange chaque femelle retrouve ses petits sans hésitation et sans erreur.

De son côté, le président de la Chambre de Commerce de Montréal, M. L. E. Morin, m'écrit à propos de "Marsouins et Requins" :

"Je tiens à confirmer ce que vous a dit M. Tétu. L'an dernier, des hommes ont pêché pour "la Compagnie de Pêche de Gaspé." Ces braves gens ont éprouvé beaucoup d'ennuis, mêmes des pertes sérieuses causées par les requins qui pululent sur les bancs des Orphelins. Ils sont d'une voracité inouïe. Parfois ils sautent hors de l'eau pour happer la morue que le pêcheur va décrocher de la ligne. Plusieurs fois, à mon établissement de la Grande-Rivière, il est arrivé à mes hommes de ne retirer de la mer qu'une moitié de morue : l'autre partie ayant été emportée par un squalo.

"Depuis que l'on a cessé de faire la pêche à la baleine dans le golfe Saint-Laurent, ces cétacés se sont multipliés au point, que les pêcheurs qui passent la nuit sur les bancs, sont souvent obligés de faire du bruit avec leurs rames pour les éloigner et s'exempter de graves accidents.

"Le requin, le marsouin, le gibard, la baleine sont devenus une véritable nuisance dans le golfe Saint-Laurent, et j'applaudis à l'idée que vous avez exprimée dans le *MONDE ILLUSTRÉ*, celle de suggérer au gouvernement fédéral d'offrir des primes pour exterminer, ou tout au moins décimer, ces fléaux des pêcheurs."

Décidément la chronique a du bon.

\* \* Je viens de lire un intéressant livre bleu où il est question des phoques de la mer de Behring. De part et d'autres les arguments sont serrés, et c'est à qui arriverait bon premier parmi les diplomates américains, canadiens et anglais.

L'argumentation de M. Blaine m'a surtout frappé. Au cours de la discussion, il fait allusion en ces termes à un fait historique qu'on ne se serait guère attendu à voir mentionner dans cette affaire.

Je traduis cette partie du rapport : elle est fort intéressante.

\* \* Le 15 juillet 1815, Napoléon Bonaparte tombait au pouvoir de la Grande-Bretagne. La situation de l'illustré prisonnier déchu fut primitivement définie par un traité négocié à Paris, le 2 août suivant, entre la Grande-Bretagne,

la Russie, la Prusse et l'Autriche. Par ce traité, "la garde de Napoléon était spécialement confiée au gouvernement britannique." Le choix de l'endroit et les mesures qui conviendraient le mieux pour l'internement et la sécurité du prisonnier était spécialement réservée à Sa Majesté Britannique. D'après ces pouvoirs, Napoléon fut promptement expédié comme prisonnier à vie, par la Grande-Bretagne, à l'île de Sainte-Hélène. Six mois après son arrivée, le parlement anglais passa une loi spéciale et extraordinaire dans le but de rendre son emprisonnement plus sûr. A tout prendre, c'était un statut digne de mémoire. Il donnait au gouvernement anglais des pouvoirs sur la propriété et sur les droits des autres nations : le statut contient huit longues clauses. Dans la quatrième, il permet d'empêcher les marins appartenant à n'importe quelle nationalité, non-seulement d'atterrir sur l'île, mais aussi elle leur défend "de croiser en dedans de huit lieues de la côte de l'île." La pénalité qui attend ce dernier cas est la forfaiture du navire. Il appartiendra à Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, sur procès ayant lieu à Londres, et l'affaire sera traitée comme si elle avait été commise dans le comté de Middlesex. Le pouvoir ne fût pas pris par un commandant militaire plaçant le silence des lois au milieu du cliquetis des armes : il n'a pas été conféré par le pouvoir du gouvernement civil dans une crise de danger public. C'est un acte du Parlement passé à l'époque d'une paix profonde qui ne fût dérangée par la guerre en Europe, que trente-huit ans après.

\* \* Le gouvernement anglais s'empara ainsi d'une manière exclusive et absolue du contrôle d'une partie considérable de l'océan Atlantique du Sud. Cette zone se trouve directement sur la route du commerce du monde, près des promontoires qui marquent les points les plus au Sud des deux hémisphères, sur des eaux qui pendant des siècles avaient mis en relation les rives de tous les continents, et avaient été le moyen de transport du monde. La nappe d'eau ainsi contrôlée a la forme d'un cercle de près de cinquante milles de diamètre et n'a pas moins de deux mille milles carrés d'étendue. N'importe quel navire qui osait s'arrêter en croiser sur cette partie réservée était saisi, sans égard à la nationalité et devenait sommairement la propriété du Roy d'Angleterre.

\* \* Les Etats-Unis avaient de graves raisons et des motifs particuliers pour ressentir cette mise en demeure de pouvoirs présomptueux exprimés par la Grande-Bretagne. Le 3 juillet 1815, une quinzaine après la bataille de Waterloo et douze jours avant que Napoléon ne devint prisonnier de guerre, un important traité de commerce était conclu à Londres, entre les Etats-Unis et l'Angleterre. C'était une conséquence du traité de Gand, conclu six mois auparavant, et qui était remarquable non-seulement par la nature de ses clauses, mais aussi par la distinction des négociateurs américains, John Quincy Adams, Henry Clay et Albert Gallatin. Entre autres clauses de ce traité qui faisait relâcher l'Angleterre de sa politique stricte avec ses colonies, il y en avait une qui disait que les navires américains seraient admis et reçus hospitalièrement à l'île de Ste-Hélène. Avant qu'on échangea les ratifications du traité, en novembre suivant, on prit la détermination d'envoyer Napoléon dans ces parages. Sur les entrefaites, l'Angleterre refusa de ratifier le traité, à moins que les Etats-Unis ne se soumissent à la clause qui concernait cette île. Après cela vint l'acte péremptoire du Parlement, défendant aux navires de croiser en dedans de vingt-quatre milles de l'île. Les Etats-Unis étaient déjà alors une grande puissance commerciale. Sa marine avait un tonnage de 1,400,000 ; plus de 500 navires battant pavillon étaient employés au trafic autour des caps. Ces 500 navires n'avaient pas même la permission de naviguer les mers sur une espace de cinquante milles dans l'océan Atlantique Sud, et cela par défense expresse de la Grande-Bretagne !

L'acte du Parlement qui lui donnait ce pouvoir sur la mer devait être en force tant que Napoléon vivrait. Napoléon étant né la même année que